

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.
 MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.
PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.
ABSENTS : Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADJ.

11 - Remboursement avance frais billet de train pour un montant de 72 €

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Une salariée de la halte-garderie devait se rendre en formation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) à Metz les 17 – 18 et 19/10/2022.

Elle avait décidé de s'y rendre en train et avait réservé son billet pour les 3 jours moyennant un montant de 72 €.

Malheureusement, elle a contracté le Covid à cette période et n'a donc pas pu s'y rendre.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette somme à l'intéressée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- autorise le remboursement à l'intéressée de la somme de 72 € sur le budget 2023.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
 Laurent KLEINHENTZ